

**Appel à projet d'Education Artistique et Culture**  
**Hors temps scolaire**  
**2025/2026**

**A destination des structures associatives, culturelles, éducatives, socioculturelles, socio-médicales de la Ville de Mulhouse**

**LES MODALITES GENERALES**

- **Le cadre de l'appel à projet**

**Contexte**

Au regard de la signature d'un Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturel avec l'Etat et forte de son engagement en faveur de la généralisation de l'accès des enfants et des jeunes aux arts et à la culture, la Ville de Mulhouse lance un appel à projet favorisant la mise en place d'actions d'EAC hors temps scolaire à destination des enfants et/ou des jeunes mulhousiens de 3 à 18 ans.

**Objectifs**

- Encourager la complémentarité de l'offre culturelle sur tous les temps de vie de l'enfant et des jeunes notamment sur temps hors scolaire
- Faciliter l'accès à la pratique artistique et à la diffusion culturelle des enfants et des jeunes mulhousiens
- Favoriser l'implication dans la vie culturelle des enfants et des jeunes mulhousiens
- Encourager la coopération entre les acteurs culturels et les structures relevant des champs social, socioculturel, médico-social, enfance et jeunesse

**Structuration et contenu de l'action**

- ➔ **Champs disciplinaires** : le projet pourra concerner les domaines suivants : arts visuels, patrimoine, spectacle vivant, musique, livre et lecture, culture scientifique technique et industrielle, éducation aux médias et à l'information, cinéma et audiovisuel.
- ➔ **Destinataires** : associations du territoire mulhousien relevant des champs culturel, social, socioculturel, médico-social, enfance et jeunesse
- ➔ **Publics concernés** : enfants et jeunes mulhousiens âgés entre 3 et 18 ans et par extension leur famille
- ➔ Le projet imaginé doit s'appuyer sur les trois piliers de l'Education Artistique et Culturelle :
  - Voir : rencontrer les œuvres, les patrimoines, les artistes, les professionnels de la culture
  - Faire : s'initier aux processus de création et pratiquer une activité artistique
  - Interpréter : construire son esprit critique par de la réflexivité et de l'apport en connaissances

- Il se déploiera sur temps extrascolaire et familial et pourra s'étendre sur le temps scolaire pour favoriser une meilleure inscription sur le territoire.
- Le projet proposera des séances de pratiques artistiques aux enfants et/ou aux jeunes. Ces séances seront menées par un artiste ou une équipe de professionnels. Elles leur donneront la possibilité de laisser libre cours à leur imagination et d'exprimer leur créativité.
- Une sortie culturelle, a minima, sera proposée aux enfants et/ou aux jeunes et sera élaborée en cohérence avec le projet esquissé.
- Une valorisation du travail réalisé sera attendue. Elle ne devra pas nécessairement prendre la forme d'un objet artistique final abouti ; de multiples formes et supports pourront être choisis.
- Le projet favorisera le lien aux familles et l'implication des parents dans la découverte artistique et culturelle.
- Le projet fera sens au sein de l'ensemble des activités de la structure porteuse et ses effets devront, si possible, être prolongés et poursuivis par l'équipe de professionnels qui accompagnent les enfants et/ou les jeunes.
- Le projet sera coconstruit à minima entre un acteur culturel et une structure relevant du champs social ou socioculturel ou médico-social ou enfance et jeunesse.

- **L'accompagnement financier des projets**

La Ville de Mulhouse consacre une enveloppe financière à cet appel à projet dans la limite de 2000€ par projet soutenu. Le montant sera versé en novembre 2025.

Cet accompagnement financier permet de prendre en charge :

- Tout ou partie de la rémunération des heures d'intervention des artistes. Le tarif horaire est fixé à 60€ TTC/heure et comprend le temps de préparation consacré au projet.
- Les frais d'approche de l'artiste (déplacement et repas)
- Tout ou partie des frais de matériel nécessaires à la réalisation du projet

Les frais de personnels de la / des structure(s) impliquée(s) dans le projet ne peuvent entrer en ligne de compte.

Cette aide financière est cumulable à d'autres dispositifs de financement tels que : Contrat de ville, Quartier d'été, Cités Educatives.

- **Procédure de sélection et critères de subvention**

La forte dynamique EAC du territoire génère depuis plusieurs années une demande importante de mise en œuvre de projets. Les moyens pour le financement et le suivi de ces projets étant limités, la Ville observe chacun des projets et se réserve le droit de ne pas valider certains projets ou de ne pas les financer à hauteur demandée en fonction des critères définis ci-après :

- Qualité des contenus éducatifs et artistiques
- Qualité du montage de projet : co-construction du projet entre acteur culturel/artistique et acteur social/médico-social/éducatif/enfance et jeunesse
- Adéquation et résonance du projet esquissé au regard des activités de la structure porteuse et prolongation proposée

- Ouverture du projet au cercle familial et actions favorisant l'implication des parents dans le projet
- Sollicitation d'intervenants artistiques et/ou culturels professionnels

Chaque projet proposé sera impérativement accompagné d'un budget prévisionnel intégrant l'ensemble des coûts.

- **Le calendrier**

<b>07 JUILLET &gt; 22 SEPTEMBRE 2025</b>	Co-construction du projet entre les différents partenaires. Si possible prise de contact avec la coordinatrice de l'EAC. Puis saisie et dépôt du projet en ligne sur : <b>https : //subvention.mulhouse.fr/</b> Rubrique : <b>C5 – Appel à projet Education Artistique et Culturelle</b>
<b>22 SEPTEMBRE 2025</b>	Date limite de saisie du projet rédigé et budgété
<b>22 SEPTEMBRE &gt; 06 NOVEMBRE 2025</b>	Validation du projet et des moyens financiers par la Ville de Mulhouse puis communication de l'avis par courriel.
<b>NOVEMBRE 2025 &gt; AOÛT 2026</b>	Mise en œuvre du projet Transmission à la coordinatrice de l'EAC des photos et éventuels médias produits Envoi d'un bilan quantitatif et qualitatif du projet.

### **AVANT DE COMMENCER**

**Formulaire à envoyer avant le 22 septembre 2025 et complété par :**

- Dernier rapport d'activités
- Dernier rapport financier
- Dernier rapport moral
- Le CV de(s) intervenant(s) artistiques/culturels
- Un RIB à jour
- La déclaration sur l'honneur dûment remplie

#### **CONTACT**

Une prise de contact préalable au dépôt du projet avec la coordinatrice du CTEAC de la Ville de Mulhouse est souhaitable : **Manon DEICHELBOHRER**  
03 89 66 70 36 / 06 14 62 28 71 – [manon.deichelbohrer@mulhouse-alsace.fr](mailto:manon.deichelbohrer@mulhouse-alsace.fr)